

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
17 OCTOBRE 2022 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 10.10.2022

Secrétaire de séance : Jérôme GRAIL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2022
2. Reprise des amortissements
3. Décision modificative n°1 du Budget Principal 2022
4. Subvention à l'école de Lantriac, année 2021-2022
5. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, adoption des statuts modifiés
6. Déneigement pour l'hiver 2022-2023
7. Fixation des tarifs de la location de la Chaumière des Saveurs

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GIROUD Florence
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	DESCAMPS Véronique		PERBET Yoann
	GENTES Laurent		

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Ajout d'un point à l'ordre du jour avec accord du conseil à l'unanimité :

8. Cession d'un véhicule avec remorque

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022.

2. Reprise des amortissements

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation.

Sur le conseil de la DGFIP, monsieur le Maire indique qu'il convient de reprendre certains amortissements passés à tort en 2006 et 2009 pour un montant de 5 591,94 €.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Principal 2022 de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reprise d'amortissements pour un montant de 5 591,94 €.

3. Décision modificative n°1 du BP 2022

Au vu de l'exécution en cours du budget principal 2022, il convient de procéder à des ajustements de crédits entre certains chapitres du budget.

Section Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général - 7 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel + 2 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante + 5 000 €

Des crédits supplémentaires sont nécessaires au chapitre 012 pour couvrir les dépenses liées à l'intervention de l'équipe verte de la Communauté de Communes en 2022 et à l'augmentation de l'indice de la fonction publique en juillet. Il est également nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 65 pour le paiement des frais liés à la scolarisation des enfants de la commune à Laussonne sur les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (scolarité, cantine et transport scolaire).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 du Budget Principal 2022 comme décrite ci-dessus.

4. Subvention à l'école privée de Lantriac 2022-2023

Monsieur le Maire donne lecture du courriel envoyé par l'école privée de Lantriac, courriel par lequel l'école sollicite une participation financière de la commune pour l'année scolaire 2021-2022. Pour cette année scolaire 2021-2022, trois enfants de Moudeyres étaient scolarisés dans cette école.

Considérant les subventions prévues au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2022, Monsieur le Maire propose de verser une somme identique aux années précédentes soit 450 € par enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 450 € par enfant soit 1 350 € au total à l'école privée de Lantriac.

5. Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, adoption des statuts modifiés

Par délibération du 23/05/2022, notre collectivité a décidé d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, nouvel établissement public administratif dont la mission sera d'apporter, aux collectivités territoriales, aux EPCI et aux syndicats mixtes du département de la Haute-Loire adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les projets de statuts modifiés de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport.

6. Déneigement pour l'hiver 2022-2023

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de faire appel à la société Ribes TP basée aux Etables pour réaliser le déneigement des voies communales pendant l'hiver 2022-2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2022 au 15 mars 2023. Le principe d'un forfait mensuel de 20 heures sera conservé avec un prix horaire qui devra être compris entre 70€ et 80€ de l'heure. Les heures supplémentaires seront facturées à ce même tarif.

7. Fixation des tarifs de la location de Chaumière des Saveurs

A la demande du Conseil Municipal, ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil.

8. Cession d'un véhicule avec remorque

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule C15 immatriculé DD-639-VF, acquis par la collectivité le 22 mai 2018, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 135 127 kms, n'est plus utilisé depuis le départ de l'agent technique communal. Il en est de même pour la remorque acquise par la collectivité le 04 juillet 2018.

Monsieur Denis Souchon a fait une proposition d'achat de ce véhicule avec la remorque pour un montant de 4 500 € (3 500 € la voiture et 1 000 € la remorque).

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la vente du véhicule C15 immatriculé DD-639-VF ainsi que la remorque pour un montant global de 4 500 € (3 500 € la voiture et 1 000 € la remorque) à Monsieur Denis Souchon.

Questions diverses

- SPA : une éventuelle adhésion à la SPA sera étudiée pour la suite, notamment pour limiter les coûts lorsque des chiens errants sont trouvés sur la commune et amenés à la SPA.
- Chaumière des Saveurs : une estimation du bâtiment a été réalisée par le Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP. La valeur du bien est estimée à 332 000€.

- Repas des aînés : le repas des aînés sera organisé en fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans. Les conjoints seront également conviés. La date probable serait le samedi 10 décembre à midi.
- Arbre de Noël : un goûter sera organisé avant les fêtes de Noël pour les enfants de la commune qui ont entre 0 et 10 ans. La date probable serait le 17 décembre à 16h.
- Projets 2023 – pistes forestières : une première consultation a été faite auprès de l'entreprise ayant travaillé sur Saint-Front pour la réalisation de pistes forestières. Les travaux via cette entreprise ne seront pas subventionnables : il faut la présence de bois à forte valeur. Le CNPF va être consulté sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

